

Agenda d'accessibilité programmée

Ville de Biot

ANNEXES AU CERFA



Version du	14/09/2015
Chef de projet	Laurent Vianès

SOMMAIRE

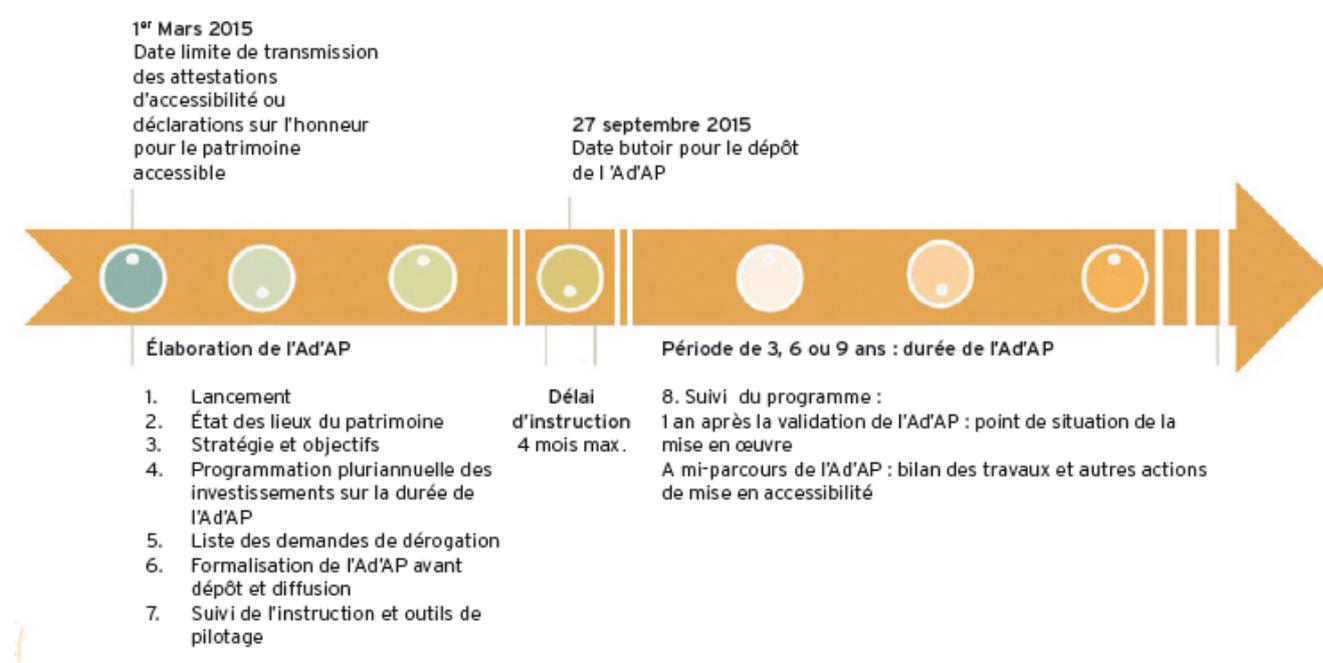
SOMMAIRE	2
PREAMBULE	3
DEFINITION ET RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE	4
PRESENTATION DU TERRITOIRE ET PERIMETRE DE L'AD'AP	5
5.1 - LISTE DES ETABLISSEMENTS OU DES INSTALLATIONS	6
5.2 - ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION DES ETABLISSEMENTS A LA DATE DE LA DEMANDE	8
5.3.1 - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	10
5.5 - LISTE DES DEMANDES DE DEROGATION	14
PIECE JOINTE N°2 - PROJET STRATEGIQUE DE MISE EN ACCESSIBILITE	16
PIECE JOINTE N°4 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	21
PIECE JOINTE N°5 – MODALITES DE LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITE MENEES SUR LE TERRITOIRE	22
PIECE JOINTE N°6 – COMPTES-RENDUS DES CONCERTATIONS	23
MODALITES DE SUIVI	24

PREAMBULE

Dans le cadre de l'application de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite loi « handicap », et de la possibilité annoncée par le gouvernement de dérogation concernant le délai de mise en accessibilité des bâtiments existant, la Ville de Biot a mis en place un **Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)**.

Ce présent document accompagne le dépôt de l'imprimé Cerfa en préfecture des Alpes-Maritimes.

Il présente de façon détaillée le résultat des différentes étapes de l'élaboration de cet Ad'AP.



DEFINITION ET RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

a. Définition et objectifs de l'Ad'AP

Le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 élabore un agenda d'accessibilité programmée.

Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants.

Objectifs :

- **Faire une revue d'accessibilité de chaque ERP/IOP non encore accessible.**
- **Identifier pour chacun d'entre eux les éventuelles dérogations à demander avec les mesures compensatoires.**
- **Chiffrer les travaux à engager à l'échelle du patrimoine.**
- **Définir et faire valider la stratégie de mise en accessibilité.**
- **Fixer la durée maximale de l'Ad'AP (dans le respect des durées réglementaires) et définir les périodes pluriannuelles de travaux (1, 2 ou 3).**
- **Officialiser l'Ad'AP et le déposer.**
- **Mettre en œuvre l'Ad'AP après sa validation par le Préfet.**
- **Suivre et évaluer l'Ad'AP en cours et à chaque fin de période.**

b. Rappel réglementaire

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées avait fixé l'obligation de mise en accessibilité des établissements recevant du public (1^{ère} à 5^{ème} catégorie) au 31 décembre 2014.

A la veille de la date anniversaire et suite à la parution de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, les propriétaires ou gestionnaires de bâtiments non accessibles au 31/12/2014 devront déposer un Ad'AP avant le **27 septembre 2015**.

Le contenu de l'Ad'AP a été précisé par le décret n° 2014-1327 du 5 Novembre 2014.

PRESENTATION DU TERRITOIRE ET PERIMETRE DE L'Ad'AP

a. Carte d'identité de la Commune de Biot

La Ville de Biot est située dans le département des Alpes-Maritimes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

CARTE D'IDENTITE DE LA VILLE - GENERALITES

- 10 054 habitants
- Superficie : 15,54 km²



5.1 - LISTE DES ETABLISSEMENTS OU DES INSTALLATIONS

Le périmètre de l'Ad'AP concerne l'ensemble des sites dont la ville est propriétaire. La Ville de Biot a compétence sur son territoire sur **21 ERP et 9 IOP**.

ERP/IOP exclus de la programmation de l'Ad'AP :

- **Local artiste** : bâtiment désaffecté

ERP/IOP inclus dans la programmation de l'Ad'AP : 20 ERP et 9 IOP

Cette liste d'ERP/IOP est donnée à un instant donné et n'est pas figée dans le temps. Elle peut être amenée à évoluer en fonction de l'usage et du fonctionnement propre à chaque site, aux visites des commissions de sécurité, etc...

Elle sera donc mise à jour lors des bilans intermédiaires de l'Ad'AP.

Sites (ERP/IOP)	Adresse	Catégorie ERP	Superficie
Ancienne mairie	Place de l'église 06410 BIOT	5	200 m ²
Boulodrome Saint-Philippe	Avenue de Saint- Philippe 06410 BIOT	IOP	4 000 m ²
Boulodrome village	Chemin Neuf 06410 BIOT	IOP	783 m ²
Centre culturel	Chemin de la Fontanette 06410 BIOT	4	900 m ²
Centre multi-accueil	Avenue de Saint- Philippe 06410 BIOT	5	750 m ²
Cimetière 1	Calade du cimetière 06410 BIOT	IOP	2 270 m ²
Cimetière 2	Route de Valbonne 06410 BIOT	IOP	8 926 m ²
Citystade	Avenue de Saint- Philippe 06410 BIOT	IOP	350 m ²
Club-house tennis	Chemin des Combes 06410 BIOT	5	100 m ²
Dojo biotois	Route du Pin Montard 06410 BIOT	5	600 m ²
Ecole Moulin Neuf	880 route d'Antibes 06410 BIOT	4	3100 m ²
Ecole Olivari	Avenue de Saint- Philippe 06410 BIOT	4	2300 m ²
Ecole Paul Langevin	Place Saint Eloi 06410 BIOT	5	1247 m ²
Ecole Saint-Roch	Calade Saint Roch 06410 BIOT	4	3100 m ²

Sites (ERP/IOP)	Adresse	Catégorie ERP	Superficie
Eglise Sainte Marie-Madeleine	Place de l'église 06410 BIOT	3	400 m ²
Ex office du tourisme	16, rue Saint- Sébastien 06410 BIOT	5	300 m ²
Jardin d'enfants Saint-Philippe	Avenue de Saint- Philippe 06410 BIOT	IOP	200 m ²
Jardin d'enfants village	Rue du Barri 06410 BIOT	IOP	55 m ²
Jardin Frédéric Mistral	Chemin des Roses 06410 BIOT	IOP	2 000 m ²
Les Glycines : CCAS et crèche	Chemin Neuf 06410 BIOT	5	600 m ²
Mairie annexe	200 av de Roumanille 06410 BIOT	5	229 m ²
Mairie principale	12, route de Valbonne 06410 BIOT	5	1300 m ²
Musée histoire locale	27, rue Saint Sébastien 06410 BIOT	5	320 m ²
Office du tourisme	Chemin Neuf 06410 BIOT	5	250 m ²
Plateau sportif	Avenue de Saint- Philippe 06410 BIOT	IOP	4 000 m ²
Presbytère	Place de l'église 06410 BIOT	5	200 m ²
Services techniques	700, av. du Jeu de la Baume 06410 BIOT	5	470 m ²
Stade Pierre Operto	Chemin des Combes 06410 BIOT	2	2 200 m ²
WC public	Rue du Portugon 06410 BIOT	5	20 m ²

5.2 - ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION DES ETABLISSEMENTS A LA DATE DE LA DEMANDE

Les diagnostics ont été réalisés par la société Accèsmétrie en 2015.

Résultats synthétiques des diagnostics :

- Indice d'accessibilité moyen avant travaux : **37%**
- Nombre d'obstacles relevés : **367** obstacles
- Coût des préconisations : **905 165 € HT**

Les principaux obstacles rencontrés lors des diagnostics sont :

- Absence de place de stationnement réservée ou non-conformité de celle-ci
- Absence de sanitaire adapté à tous ou sanitaire adapté à tous insuffisamment équipé
- Absence d'équipements sur les escaliers ou équipements existants non-conformes
- Escaliers non doublés d'un dispositif de franchissement conforme
- Cheminements non conformes (ressauts, revêtement...)
- Largeur utile de passage des portes insuffisante

Résultat détaillé de l'état des lieux du patrimoine à l'issue du diagnostic :

SITE (ERP/IOP)	Accessibilité actuelle	Nombre d'obstacles	Montant global des préconisations
Ancienne mairie	0%	7	1 990 €
Boulodrome Saint-Philippe	84%	2	0 €
Boulodrome village	17%	2	1 480 €
Centre culturel	40%	35	50 010 €
Centre multi-accueil	66%	6	1 670 €
Cimetière 1	3%	16	8 900 €
Cimetière 2	7%	49	55 860 €
Citystade	81%	6	2 830 €
Club-house tennis	26%	22	47 150 €
Dojo biotois	20%	14	19 470 €
Ecole Moulin Neuf	33%	16	61 820 €
Ecole Olivari	64%	20	46 750 €
Ecole Paul Langevin	29%	16	175 560 €
Ecole Saint-Roch	20%	26	268 560 €
Eglise Sainte Marie-Madeleine	0%	5	2 240 €
Ex office du tourisme	67%	6	23 420 €
Jardin d'enfants Saint-Philippe	96%	3	2 670 €
Jardin d'enfants village	9%	2	520 €
Jardin Frédéric Mistral	16%	14	13 720 €
Les Glycines : CCAS et crèche	42%	12	21 930 €
Mairie annexe	55%	8	7 030 €
Mairie principale	27%	28	29 405 €
Musée histoire locale	37%	12	9 560 €
Office du tourisme	79%	6	3 700 €
Plateau sportif	7%	5	3 870 €
Presbytère	49%	4	4 780 €
Services techniques	0%	21	19 490 €
Stade Pierre Operto	95%	2	960 €
WC public	0%	4	19 820 €
MOYENNE GLOBALE	37%	13	31 213 €
TOTAL		367	905 165 €

5.3.1 - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

LISTE DES ERP/IOP	DEPARTEMENT D'IMPLANTATION	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'établissement	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'établissement
Centre culturel	Alpes-Maritimes	Janvier 2016	Décembre 2016
Centre multi-accueil	Alpes-Maritimes	Janvier 2016	Décembre 2016
Citystade	Alpes-Maritimes	Janvier 2016	Décembre 2016
Jardin d'enfants Saint-Philippe	Alpes-Maritimes	Janvier 2016	Décembre 2016
Jardin d'enfants village	Alpes-Maritimes	Janvier 2016	Décembre 2016
Mairie principale	Alpes-Maritimes	Janvier 2016	Décembre 2016
Musée histoire locale	Alpes-Maritimes	Janvier 2016	Décembre 2016
Office du tourisme	Alpes-Maritimes	Janvier 2016	Décembre 2016
Plateau sportif	Alpes-Maritimes	Janvier 2016	Décembre 2016
Ecole Olivari	Alpes-Maritimes	Janvier 2017	Décembre 2017
Jardin Frédéric Mistral	Alpes-Maritimes	Janvier 2017	Décembre 2017
Les Glycines : CCAS et crèche	Alpes-Maritimes	Janvier 2017	Décembre 2017
Mairie annexe	Alpes-Maritimes	Janvier 2017	Décembre 2017
Services techniques	Alpes-Maritimes	Janvier 2017	Décembre 2017
Ancienne mairie	Alpes-Maritimes	Janvier 2018	Décembre 2018
Cimetière 2	Alpes-Maritimes	Janvier 2018	Décembre 2018
Club-house tennis	Alpes-Maritimes	Janvier 2018	Décembre 2018
Ex office du tourisme	Alpes-Maritimes	Janvier 2018	Décembre 2018
WC public	Alpes-Maritimes	Janvier 2018	Décembre 2018
Boulodrome Saint Philippe	Alpes-Maritimes	Janvier 2019	Décembre 2019
Boulodrome village	Alpes-Maritimes	Janvier 2019	Décembre 2019
Cimetière 1	Alpes-Maritimes	Janvier 2019	Décembre 2019
Dojo biotois	Alpes-Maritimes	Janvier 2019	Décembre 2019

Ecole Moulin Neuf	Alpes-Maritimes	Janvier 2019	Décembre 2019
LISTE DES ERP/IOP	DEPARTEMENT D'IMPLANTATION	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'établissement	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'établissement
Eglise Sainte Marie-Madeleine	Alpes-Maritimes	Janvier 2019	Décembre 2019
Presbytère	Alpes-Maritimes	Janvier 2019	Décembre 2019
Stade Pierre Operto	Alpes-Maritimes	Janvier 2019	Décembre 2019
Ecole Paul Langevin	Alpes-Maritimes	Janvier 2020	Décembre 2020
Ecole Saint-Roch	Alpes-Maritimes	Janvier 2021	Décembre 2021

Année	ERP concerné par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée
Année 1	<ul style="list-style-type: none"> - Centre culturel - Centre multi-accueil - Citystade - Jardin d'enfants Saint-Philippe - Jardin d'enfants village - Mairie principale - Musée histoire locale - Office du tourisme - Plateau sportif 	<ul style="list-style-type: none"> - Phase étude - Dépôt de l'autorisation de travaux - Mise en accessibilité complète de chaque site
Année 2	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole Olivari - Jardin Frédéric Mistral - Les Glycines : CCAS et crèche - Mairie annexe - Services techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Phase étude - Dépôt de l'autorisation de travaux - Mise en accessibilité complète de chaque site
Année 3	<ul style="list-style-type: none"> - Ancienne mairie - Cimetière 2 - Club-house tennis - Ex office du tourisme - WC public 	<ul style="list-style-type: none"> - Phase étude - Dépôt de l'autorisation de travaux - Mise en accessibilité complète de chaque site
Année 4	<ul style="list-style-type: none"> - Boulodrome Saint-Philippe - Boulodrome village - Cimetière 1 - Dojo biotois - Ecole Moulin Neuf - Eglise Sainte Marie-Madeleine - Presbytère - Stade Pierre Operto 	<ul style="list-style-type: none"> - Phase étude - Dépôt de l'autorisation de travaux - Mise en accessibilité complète de chaque site
Année 5	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole Paul Langevin 	<ul style="list-style-type: none"> - Phase étude - Dépôt de l'autorisation de travaux - Mise en accessibilité complète de chaque site
Année 6	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole Saint-Roch 	<ul style="list-style-type: none"> - Phase étude - Dépôt de l'autorisation de travaux - Mise en accessibilité complète de chaque site

Année	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	104 235 € HT
Année 2	108 920 € HT
Année 3	148 240 € HT
Période 2 (année 4,5 et 6)	543 770 € HT
Total	905 165 € HT

5.5 - LISTE DES DEMANDES DE DEROGATION

ERP/IOP	Nature de l'obstacle	Fonction concernée					Motif de la dérogation	Substitution proposée
Ancienne Mairie	Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme	Accès aux étages	X	-	-	-	Impossibilité technique	Aucune
Centre culturel	Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme	Accès à l'étage	X	-	-	-	Disproportion manifeste	Utilisation des salles du RDC
Ecole Moulin Neuf	Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme	Entrée de l'école primaire	X	-	-	-	Disproportion manifeste	Installation d'un élévateur
Ecole Saint-Roch	Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme	Entrée de l'école maternelle et accès à la récréation de l'école primaire	X	-	-	-	Disproportion manifeste	Installation de deux élévateurs
Eglise	Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme	Entrée	X	-	-	-	Préservation du patrimoine architectural	Accès par l'issue de secours avec une aide à la personne
Ex office du tourisme	Pente du cheminement supérieure à 6%	Entrée PMR	X	-	-	-	Impossibilité technique	Aide à la personne
Musée	Seuil de porte supérieur à 2 cm	Entrée	X	-	-	-	Disproportion manifeste	Installation d'une rampe amovible avec une aide à la personne
Musée	Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme	Accès à l'étage	X	-	-	-	Disproportion manifeste	Aucune
Presbytère	Seuil de porte supérieur à 2cm	Entrée	X	-	-	-	Préservation du patrimoine architectural	Installation d'une rampe amovible avec une aide à la personne

ERP/IOP	Nature de l'obstacle	Fonction concernée					Motif de la dérogation	Substitution proposée
Cimetière 1	Pente du cheminement supérieure à 6%	Entrée	X	-	-	-	Impossibilité technique	Aide à la personne
Cimetière 1	Revêtement non conforme	Allées	X	-	-	-	Disproportion manifeste	Aide à la personne
Cimetière 1	Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme	Accès à la partie basse	X	-	-	-	Disproportion manifeste	Aucune
Cimetière 2	Pente du cheminement supérieure à 6%	Entrée	X	-	-	-	Impossibilité technique	Aide à la personne
Cimetière 2	Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme	Accès aux carrés	X	-	-	-	Disproportion manifeste	Aucune
Jardin F. Mistral	Pente du cheminement supérieure à 6%	Entrée et allées	X	-	-	-	Impossibilité technique	Aide à la personne

PIECE JOINTE N°2 - PROJET STRATEGIQUE DE MISE EN ACCESSIBILITE

a. Méthodologie employée pour l'élaboration de l'Ad'AP

Pour élaborer l'Agenda d'Accessibilité Programmée de son patrimoine, la Ville a souhaité s'attacher les services d'un bureau d'études, ACCESMETRIE, conseil en accessibilité. La Ville a défini la liste des sites (ERP/IOP) qui entreraient dans son projet Ad'AP.

1 – Lancement et recueil des données existantes

La Ville et ACCESMETRIE se sont rencontrées pour une réunion de lancement organisée autour d'un comité technique. ACCESMETRIE a présenté la mission et son déroulement ainsi que la méthodologie de travail adoptée. Il a également été décidé des modalités de pilotage et de concertation.

ACCESMETRIE a pu prendre connaissance des données existantes sur le patrimoine afin de valider le périmètre de la mission.

2 - État des lieux du patrimoine

ACCESMETRIE a réalisé un diagnostic du patrimoine communal en visitant chacun des sites inclus dans le périmètre de l'Ad'AP : 20 ERP et 9 IOP.

Ce diagnostic a permis de présenter des résultats financiers, mais également d'identifier les possibles dérogations à demander, et d'élaborer une stratégie de mise en accessibilité des ERP/IOP de la Ville.

3 - Définition des orientations et priorités retenues pour la mise en accessibilité du patrimoine

Lors d'une seconde réunion en Commission Communale pour l'Accessibilité ont été présenté l'état des lieux du patrimoine et une ébauche des orientations de la programmation des investissements : les débats ont permis d'arrêter une programmation pluriannuelle faisant consensus.

Le débat s'est également concentré sur les demandes de dérogation.

Les doléances des usagers ont été attentivement écoutées.

Il en ressort que la stratégie de mise en accessibilité des ERP/IOP a été conçue par site et non par type de travaux. En effet, il semble plus pertinent de rendre un site totalement accessible en une seule fois que de morceler sa mise en accessibilité sur plusieurs années.

4 - Programmation pluriannuelle des investissements sur la durée de l'Ad'AP

ACCESMETRIE a proposé une répartition des travaux sur les 6 années de l'Ad'AP.

Il a été nécessaire d'adapter le programme d'investissement en fonction du budget de la Ville tout en tenant compte des conclusions de la concertation.

Après avis de la CCA, la programmation a été validée définitivement par le comité de pilotage.

5 - Liste des demandes de dérogation

ACCESMETRIE a rédigé une liste de demandes de dérogation qui avait été présentées lors de la réunion de concertation.

Les demandes de dérogations sont toutes accompagnées d'une justification et d'un argumentaire spécifique selon le fonctionnement du bâtiment.

6 - Formalisation de l'Ad'AP avant dépôt

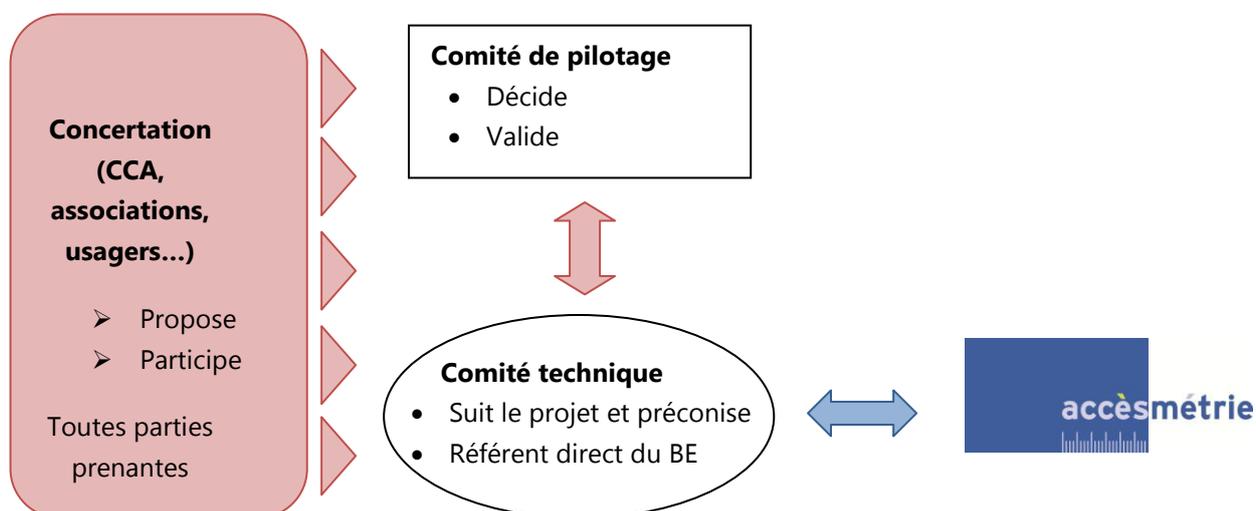
ACCESMETRIE a présenté au comité technique les différents documents d'étapes afin d'en avoir une validation définitive pour formaliser le dossier d'Ad'AP.

7 - Suivi de l'instruction et suivi de la réalisation de l'Ad'AP

ACCESMETRIE a accompagné la Ville sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser un suivi de la réalisation de l'Ad'AP. En effet, afin de répondre à la réglementation en vigueur, des points de situation ont été planifiés dans le temps avec l'établissement d'un planning prévisionnel.

b. Organisation de la gouvernance et de la concertation

La Ville et ACCESMETRIE ont souhaité organiser la gouvernance du projet d'Ad'AP de la manière suivante :



- ❖ L'AMO (Accèsmétrie) : assiste, propose, organise, analyse, synthétise, anime et rédige.
- ❖ Le comité de pilotage : valide et oriente les décisions.
- ❖ Le comité technique : transmet les informations, contribue aux travaux, suit le projet et coordonne la mission.
- ❖ Les parties prenantes – CCA (Commission Communale pour l'Accessibilité) : s'expriment, contribuent et coproduisent.

c. Présentation des acteurs et composition

Comité de pilotage (CP) :

- ❖ Le Maire
- ❖ Les Elus
- ❖ Les membres du comité technique

Comité technique (CT) :

- ❖ M. Pizepan : Directeur des Services Techniques
- ❖ M. Lagardette : responsable Etudes, Travaux superstructures et Logistique
- ❖ Mme Bourgeois : Chargée de mission Développement Durable et référent Accessibilité

Groupe de concertation :

- ❖ Les membres du comité technique et du comité de pilotage
- ❖ La Commission Communale pour l'Accessibilité

d. Calendrier des réunions

Les comptes-rendus des différentes réunions se trouvent en **pièce jointe n°6**.

PARTICIPANT	DATE	OBJET	COMMENTAIRES / DECISIONS
Comité technique	26/05/15	Réunion de lancement de la mission.	<ul style="list-style-type: none">- Prévision et organisation des visites- Définition de la gouvernance- Planning de la mission- Présentation de la méthodologie de diagnostic
Commission Communale pour l'Accessibilité	17/07/15	Présentation des résultats du diagnostic. Programmation des travaux. Présentation de la liste des demandes de dérogation.	<ul style="list-style-type: none">- Validation des préconisations du diagnostic- Définition des critères de hiérarchisation pour la programmation des travaux- Validation de la proposition de programmation d'Accèsométrie- Validation de la liste des demandes de dérogation

e. Critères de priorisation retenus

Sur la base de l'état des lieux remis par ACCESMETRIE, la Ville a pu entamer une réflexion sur ses choix de priorisation et d'orientations stratégiques.

ACCESMETRIE a proposé à la Ville plusieurs critères de priorisation et a également, en parallèle, présenté la liste des demandes de dérogations.

Critères proposés :

- L'usage, la fréquentation et le fonctionnement identifié des lieux
- La hiérarchisation selon les priorités fonctionnelles : seuils d'accessibilité définis dans les diagnostics et les retraitements selon la réglementation actualisée
- Le niveau d'accessibilité actuel et le potentiel évalué d'accueil de personnes en situation de handicap
- Le montant de l'enveloppe des travaux
- La complexité des travaux
- La répartition équilibrée des tranches annuelles de travaux et les frais de fonctionnement des équipements
- La priorisation des sites par localisation, la possibilité de mutualisation ou de substitution des services (critère géographique)
- Les projets en cours/à venir (abandon, travaux, programmation, autres)
- Le lien avec le PAVE

Cette liste de critères a été présentée en groupe de concertation, ACCESMETRIE a recueilli les échanges et les avis de chacun afin de présenter différents critères à la ville.

Sur cette base, la Ville a choisi de croiser différents critères :

- 1 - Usage du bâtiment
- 2 - Montant des travaux
- 3 - Complexité et importance des travaux

f. Durée retenue pour l'Ad'AP

La Ville de Biot possède plusieurs ERP du 1^{er} groupe (de 1^{er} à 4^{ème} catégorie).

La durée retenue par la Ville de Biot pour la réalisation des travaux d'accessibilité des 29 ERP/IOP est de **2 périodes de 3 ans** à compter de la validation de l'Ad'AP, conformément à l'arrêté du 27 avril 2015. Les travaux seront donc réalisés entre **début 2016 et fin 2021**.

PIECE JOINTE N°4 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Voir en annexe.

PIECE JOINTE N°5 - MODALITES DE LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITE MENEES SUR LE TERRITOIRE

La ville de BIOT en partenariat permanent avec les représentants biotois des différentes associations d'handicap porte un intérêt important sur le sujet et jusqu' au cœur même de son conseil municipal, puisque un membre PMR adhérent à l'APF à une délégation forte au profit de la jeunesse.

Sa détermination a permis en 2010 d'obtenir le prix du « meilleur projet » pour la réalisation de sa mairie annexe, attribué par l'association des paralysés de France lors d'un concours départemental et national.

Après le PAVE établi en concertation avec les associations locales, le vendredi 20 février 2015, la ville a organisé en partenariat avec la CCI, l'association (APF) et des associations locales de personnes handicapées, une opération de sensibilisation, appelée « les ambassadeurs de l'accessibilité » auprès des commerçants, restaurants, artisans et profession libérales de BIOT.

Ce jour là, des groupes composés d'élus, d'agents municipaux, de représentants de la CCI et de personnes porteuses de handicap se sont rendus dans tous les commerces de BIOT pour attirer leur attention sur les différents points de la loi 2005 et celle qui a suivie avec ses décrets et arrêtés associés.

PIECE JOINTE N°6 - COMPTES-RENDUS DES CONCERTATIONS

MODALITES DE SUIVI

La Ville organisera régulièrement des réunions afin de :

- Connaître l'avis des associations sur les travaux réalisés;
- Suivre les évolutions et la qualité de service des établissements publics;
- Traiter de toutes les questions relatives à l'amélioration de l'accessibilité.

Le comité technique sera en charge chaque année, ou à minima à la fin de la première année et à la moitié de l'Agenda, de récolter toutes les informations sur les travaux réalisés et leurs qualités. Il les enverra ensuite au service compétent de la préfecture.

L'Ad'AP de la Ville portant sur 2 périodes de 3 ans, il sera nécessaire de transmettre au Préfet :

- Un point de situation sur la mise en œuvre de l'Agenda à l'issue de la 1^{ère} année
- Un bilan des travaux et autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda

CALENDRIER PREVISIONNEL DES ACTIONS DE SUIVI

TYPE D' ACTIONS	DATE	OBJET	COMMENTAIRES
DEPOT DE L'Ad'AP	Septembre 2015		
	Début 2016	Validation de l'Ad'AP	
PRESENTATION DU POINT DE SITUATION	Décembre 2016	Présenter le point de situation à l'issue de la 1 ^{ère} année de mise en œuvre de l'Agenda	Transmission au préfet et présentation à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité
PRESENTATION DU BILAN A LA MOITIE DE LA DUREE	Décembre 2018	Présenter le bilan des actions à la moitié de l'Agenda Faire un point sur le reste à faire	Transmission au préfet et présentation à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité
PRESENTATION DE LA SITUATION FINALE	Décembre 2021	Présenter le point de situation final de mise en œuvre de l'Agenda	Transmission au préfet et présentation à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

ETAPE	Septembre 2015	Début 2016	Décembre 2016	Décembre 2018	Décembre 2021
DEPOT DE L'AD'AP					
VALIDATION DE L'AD'AP					
PRESENTATION DU POINT DE SITUATION 1ERE ANNEE					
PRESENTATION DU POINT DE SITUATION INTERMEDIAIRE					
PRESENTATION DU BILAN AU TERME DE LA DUREE DE L'AD'AP					